

Décision 04-D-68 du 14 décembre 2004

relative à des pratiques mises en œuvre à l'occasion des marchés de réalisation du logiciel Arcad en 1996 et 1997

Posted on: 21 décembre 2004 | Secteur(s) :

NUMÉRIQUE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

SETRA, Cisi SA, Softeam SA,
PGCC Technologie

Lire

le texte intégral de la décision

60.84 Ko